

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Labbé

<https://www.cadre21.org/membres/9f9deb6c76d476ee8b92ad59>

Date d'obtention : 2021-01-28 19:58:08



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première partie de mon intervention concerne une rencontre avec la personne qui signale la situation et la victime. Au moyen de la grille d'évaluation, cette rencontre permet notamment de recueillir des informations sur la nature des images échangées (nu, habillé, comportements explicites, etc.), sur les intentions derrière ce geste (d'un commun accord, par vengeance, pour rire, etc.) et sur l'étendue de la situation (nombre de personnes ayant reçu les images). Cette première rencontre permet aussi et surtout de mettre les jeunes concernés en confiance par rapport au processus qui se met en branle en les rassurant sur notre intention de protéger leur intégrité. On cherche à favoriser leur collaboration comme partie de la solution au problème. On se positionne comme "éducateur" qui cherche à soutenir le jeune dans une meilleure compréhension sur les conséquences de ses gestes.

La 2e partie d'intervention me permet de rencontrer tous les jeunes impliqués dans la situation pour recueillir le plus d'informations possible. Cette somme d'informations est essentielle pour déterminer la suite de l'intervention. Elle me permet également de mettre en lumière l'importance de protéger la vie privée des élèves impliqués dans cette situation auprès des jeunes questionnés.

À la lumière de ces informations, il s'agit de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Devant un acte malveillant, c'est le service de police qui prend le relais.

Devant un acte impulsif, l'instigateur est rencontré. Tout en protégeant l'intégrité des jeunes rencontrés préalablement, il faut procéder à une collecte d'informations auprès du jeune pour cerner de façon encore plus précise la nature, les intentions et l'étendue de la situation, toujours au moyen de la grille d'évaluation.

Devant la possibilité qu'un jeune possède des images pouvant correspondre à de la pornographie juvénile, confisquer le cellulaire en ayant préalablement demandé au jeune de le fermer (qu'il s'agisse de la victime, d'une personne qui a transmis les photos ou d'une autre qui en aurait reçues)

À l'issue de mon intervention, je dois communiquer avec le service de police, même si l'acte n'était qu'impulsif. Les interventions prévues lors de comportements qui contreviennent à notre code de vie sont appliquées.

Au courant de l'intervention, les parents sont impliqués afin qu'on puisse leur expliquer les démarches en cours.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout au long du processus, nos interventions afin de rassurer les jeunes impliqués sont primordiales. Elles favoriseront non seulement l'apaisement des jeunes qui vivent des émotions fortes devant une telle situation, mais également, elles permettront d'installer un climat de collaboration absolument nécessaire pour mener à terme les différentes étapes d'intervention du protocole Sexto.

Outre devant l'instigateur d'un acte malveillant, il vaut mieux utiliser la grille d'évaluation de la façon la plus systématique possible. Les informations recueillies au moyen de cet outil seront non seulement plus complètes, mais permettront également de faciliter la prise de décision sur la suite de l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je suis d'avis que l'étape la plus sensible est la rencontre avec les personnes directement impliquées dans la situation (personne(s) sur la photo, personne qui l'a acheminé). Le caractère souvent impulsif de ce genre de gestes fait en sorte que les jeunes réalisent seulement après coup les impacts qu'un tel comportement pourrait avoir. Réaliser ces impacts peut assurément être la source d'une vive anxiété qu'il est nécessaire d'apaiser au moyen d'interventions rassurantes. Les élèves doivent sentir que l'objectif premier de notre intervention est de préserver leur intégrité, malgré des choix impulsifs qu'ils auraient pu faire. Sans banaliser, il faut savoir leur faire comprendre l'importance des conséquences potentielles tout en dédramatisant le geste posé (ils sont de bonnes personnes en-dehors de ce geste). Sans une intervention bienveillante dès le départ auprès des jeunes directement impliqués, la collaboration risque d'être plus complexe et c'est tout le processus du protocole Sexto qui en sera affecté.